

Michel HERON  
IA-IPR d'histoire-géographie

Paris, le 10 septembre 2012

**Service pédagogique**  
01 53 69 38 46

[michel.heron@diplomatie.gouv.fr](mailto:michel.heron@diplomatie.gouv.fr)

Mesdames, Messieurs les  
professeurs d'histoire-géographie  
s/c de madame ou monsieur  
le Chef d'établissement

Objet : **Lettre de rentrée**

**Chères collègues, chers collègues,**

C'est toujours avec le même plaisir que je vous retrouve en début d'année scolaire. Grâce à ce courrier, je renoue une fois encore le contact avec vous et je m'en réjouis.

Je souhaite la bienvenue aux collègues qui nous rejoignent dans le réseau et je félicite les nombreux lauréats des concours.

À ce propos, j'invite les collègues qui souhaitent préparer et présenter le CAPES interne et le CAPES externe à consulter le *Guide-concours*.

<http://www.guide-concours-enseignants-college-lycee.education.gouv.fr>

Je signale aussi que les programmes de la session 2013 (Capes et Agrégation) sont consultables dans le Boen.

Pour vous aider, je vous rappelle que les dix compétences professionnelles à acquérir par les professeurs ont fait l'objet d'une publication dans le Boen n°29 du 22 juillet 2010. Ces dix compétences peuvent, partiellement, faire l'objet des épreuves orales du Capes externe (épreuve sur dossier) comme du Capes interne. Elles peuvent aussi servir de base à notre échange lors de l'entretien individuel faisant suite à mes visites dans vos classes.

J'adresse des remerciements chaleureux aux professeurs qui contribuent à faire rayonner nos disciplines dans leurs établissements et, au-delà, dans les différentes zones de l'AEFE et à ceux qui accompagnent des enseignants souvent recrutés localement n'ayant pas toujours bénéficié d'une formation initiale.

Permettez-moi aussi de vous féliciter tous pour votre contribution à la réussite des élèves du réseau AEFÉ. Dans des conditions parfois difficiles vous avez su agir de façon éthique et responsable.

**Soyez-en ici remerciés.**

Qu'il me soit permis de redire dans ce courrier que nos disciplines réclament de la part des élèves qui vous sont confiés un investissement important qui doit être récompensé à sa juste valeur.

C'est pourquoi je souhaite vous encourager encore et toujours à échanger entre vous, à confronter vos points de vue, à concevoir des évaluations communes le plus fréquemment

possible et à déterminer des critères d'évaluation acceptés et connus de tous, professeurs et élèves bien sûr mais aussi parents.

Finalement, je vous invite à harmoniser vos pratiques et vos corrections de manière à assurer une large équité et à valoriser votre travail et celui de vos élèves.

Enfin, je souhaite, comme les années précédentes, vous apporter quelques informations sur l'actualité de nos disciplines mais, avant, je tiens à indiquer que dans le Boen n°26 du 26 juin 2012, le ministre de l'Éducation nationale et la ministre déléguée chargée de la réussite éducative ont adressé une lettre à tous les personnels.

Dans cette lettre il est rappelé que le collège unique reste une ambition essentielle pour conduire tous les élèves à la maîtrise du socle commun et que la mise en œuvre de la réforme du lycée qui se poursuit à la rentrée 2012 doit permettre de mieux accompagner chaque élève afin de mieux le préparer à l'enseignement supérieur.

## **I. Les nouveautés dans les programmes d'enseignement**

**L'année scolaire 2012-2013** verra se poursuivre le renouvellement des programmes de collège (troisième) et de lycée (terminale).

### **1. Les programmes**

✚ **Au collège**, L'arrêté du 15-7-2008 paru au BOEN spécial n°6 du 28 août 2008 définit le contenu et les modalités de mise en œuvre du programme d'enseignement d'histoire-géographie-éducation civique pour les classes de sixième, de cinquième, de quatrième et de troisième du collège. Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur selon le calendrier suivant :

- rentrée 2009-2010 : classe de sixième
- rentrée 2010-2011 : classe de cinquième
- rentrée 2011-2012 : classe de quatrième
- rentrée 2012-2013 : **classe de troisième**

Dans le Boen n°28 du 12 juillet 2012, il est précisé que « **pour les élèves suivant un enseignement à distance ou dans un établissement français à l'étranger, l'étude porte sur la région Ile de France en articulation avec l'étude de cas sur l'agglomération parisienne prévue dans la thème 2 de la partie II du programme de géographie** ».

✚ **Au lycée**, les programmes d'histoire-géographie de la classe de terminale séries ES et L entrent en vigueur à compter de cette rentrée. Ils ont été publiés dans le Boen n°8 du 13 octobre 2011.

Dans le même Boen figurent le programme d'enseignement facultatif d'histoire-géographie de la série S pour la classe de terminale. Cet enseignement facultatif prévu par les textes en vigueur doit obligatoirement être proposé à tous les élèves de terminale de la série S.

Cela ne signifie pas que cet enseignement devienne obligatoire en S mais que tous les élèves de cette série qui souhaiteraient suivre ce qui reste un enseignement facultatif doivent pouvoir le faire.

Cette option constitue un enjeu majeur pour nos disciplines et l'avenir des élèves.

Toujours dans ce Boen, paraissent également le programme d'ECJS de la classe de terminale et celui de l'enseignement de spécialité de droit et enjeux du monde contemporain pour la série littéraire.

C'est dans le Boen N°9 du 1er mars 2012 que vous trouverez le nouveau programme de la classe de première de la série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG). En géographie, concernant les territoires de proximité en France, le Boen n°27 du 5 juillet précise que pour les élèves suivant un enseignement à distance ou dans un établissement français à l'étranger, l'étude porte sur une région du territoire français au choix.

Pour clore ce chapitre, je rappelle qu'actuellement **les adaptations des programmes** ont toutes été validées par l'IGEN d'histoire-géographie. Pour les obtenir me contacter : [michel.heron@diplomatie.gouv.fr](mailto:michel.heron@diplomatie.gouv.fr)  
Sont donc à votre disposition les adaptations relatives aux programmes des classes de sixième, de cinquième et de quatrième au collège, et celles de seconde et de première séries ES et L au lycée.  
**Je signale que dans les classes à examen (3<sup>e</sup>, 1<sup>re</sup> S et terminale séries ES et L) on n'adapte pas.**

## 2. Les ressources disponibles

- ✚ Je vous recommande la lecture de l'ensemble des fiches d'aide mises en ligne sur le site Eduscol mais plus particulièrement celles relatives aux programmes de troisième et de terminale.

Ces fiches doivent se lire comme des accompagnements de programme. Je tiens à dire explicitement que les fiches Eduscol ne doivent pas être mises au même plan que les programmes eux-mêmes. Elles ne constituent pas une espèce de référentiel mais sont uniquement, et c'est déjà beaucoup, des indications de mise en œuvre.

<http://eduscol.education.fr/cid60611/ressources-pour-la-classe-de-troisieme>  
<http://eduscol.education.fr/cid59932/ressources-pour-la-classe-terminale-des-series-es-et-l.html>

- ✚ Je vous conseille aussi la visite du portail national dédié à l'histoire, à la géographie et à l'éducation civique :

<http://eduscol.education.fr/histoire-geographie/>

Ce portail est organisé autour de quatre entrées :

- enseigner
- s'informer
- se former
- actualités

Ce portail constitue une véritable « mine ».

Un accès direct à l'Edu-base histoire-géographie est proposé. Je signale qu'**EDU'bases histoire-géographie** recense les pratiques pédagogiques proposées par les académies afin d'accompagner le développement des usages des TIC en relation avec les programmes des collèges et lycées.

- ✚ Des ressources mises en ligne existent sur les sites académiques bien sûr mais aussi sur certains sites implantés dans plusieurs zones du réseau AEFE. Je vous suggère parmi d'autres :
  - [www.mopihg.fr](http://www.mopihg.fr)
  - [hg@aeefe-asie.net](mailto:hg@aeefe-asie.net)
  - <http://aeefe-madagascar.histegeog.org/>
- ✚ Par ailleurs, je vous rappelle l'existence de la *Lettre d'information du site Géoconfluences*. Un recensement des pages de ressources de Géoconfluences à destination des enseignants existe. C'est un outil remarquable.  
<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actus/index>.
- ✚ Autre outil exceptionnel, le site Jalons pour l'histoire (INA).  
<http://www.ina.fr/fresques/jalons/accueil>
- ✚ Enfin, des aides à la mise en œuvre des programmes ont été publiées par le SCEREN/CRDP. Signalons cependant que ces ouvrages, en particulier ceux de la collection « Repères pour agir » n'ont pas de valeur réglementaire des programmes.

## II. Les examens

- ✚ **Au collège**, vous trouverez la nouvelle définition de l'épreuve du DNB dans le Boen n°13 du 29 mars 2012.
- ✚ **Au lycée**, le Boen spécial n°7 du 6 octobre 2011 présente l'épreuve obligatoire d'histoire-géographie applicable à compter de la session 2013 pour le baccalauréat dans les séries ES et L.  
Dans le même Boen vous trouverez la note de service qui définit l'épreuve facultative d'histoire-géographie pour le baccalauréat général série scientifique. C'est une épreuve orale qui réclame donc une préparation adaptée.

Signalons encore que la situation des doublants en terminale S en 2013 a été tranchée : ils pourront soit conserver leur note, soit passer un oral de contrôle sur l'ancien programme suivi en terminale durant l'année scolaire 2011-2012.

## III. SELO et sections internationales

### 1. Les SELO

Nombreux sont les établissements de notre réseau qui, soucieux d'approfondir la civilisation du pays dans lequel ils sont implantés, ont inscrit à leur projet d'établissement l'ouverture d'une section européenne ou orientale.

C'est la circulaire n° 92-234 du 19 août 1992 (BOEN n°33 du 03 septembre 1992) qui définit les sections européenne et orientale.

Ces sections offrent aux élèves un parcours qui doit leur permettre, à partir d'un renforcement des compétences linguistiques, d'utiliser une langue étrangère comme moyen de communication dans d'autres disciplines comme l'histoire et la géographie par exemples. Ce parcours spécifique suppose le recrutement d'enseignants possédant un profil particulier.

Il est désormais admis que les élèves de SELO (Sections européennes ou de langues orientales) qui choisissent une DNL histoire et géographie en seconde et en première peuvent conserver cette option en terminale S, où ils seront regroupés avec leurs camarades de SELO des séries ES et L, conformément aux programmes des séries ES et L.

Notons cependant que ces élèves ne pourront en aucun cas se présenter à l'épreuve d'histoire-géographie de droit commun, en langue française, qui est prévue pour les séries ES et L. En effet, les élèves de la série scientifique passent des épreuves anticipées obligatoires d'histoire-géographie à la fin de la classe de première (Boen n°5 du 3 février 2011).

**Les programmes des classes terminales, DNL Histoire et géographie, 2012-2013** doivent être pensés en conformité avec les nouveaux programmes mis en place à compter de cette rentrée.

Le choix de thèmes communs pour les classes terminales répond à **l'absolue nécessité de garantir une équité de traitement des candidats**. Mais il est rendu délicat à la fois par hétérogénéité des conditions d'enseignement de la DNL selon les établissements et par la spécificité des enseignements culturels associés aux différentes langues vivantes.

Pour davantage d'informations, je vous invite à me contacter.

## 2. Les sections internationales

Concernant l'ouverture d'une section internationale (SI) et le recrutement des enseignants, consultez la page suivante :

<http://eduscol.education.fr/pid23147-cid57618/ouverture-et-recrutement-des-enseignants.html>

Un guide d'ouverture est à votre disposition. Merci de m'envoyer un courriel ou de contacter le service pédagogique (SP) de l'AEFE en la personne de monsieur Moulard ou de madame Euben :

[pascal.moulard@diplomatie.gouv.fr](mailto:pascal.moulard@diplomatie.gouv.fr)

[roueida.euben@diplomatie.gouv.fr](mailto:roueida.euben@diplomatie.gouv.fr)

**Les horaires et les programmes des SI** sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://eduscol.education.fr/pid23147/sections-internationales>

Le **Boen numéro 30 du 23 août 2012** contient, entre autres, plusieurs dispositions importantes :

1. la définition des nouvelles épreuves d'histoire et de géographie de l'option internationale du baccalauréat (OIB), applicables à compter de la session de 2013;
2. la définition des programmes de troisième de ceux des élèves qui choisissent de suivre

l'option

internationale du diplôme national du brevet (DNB), des épreuves qui y conduisent et de leurs modalités.

Qu'il me soit permis de réaffirmer ici que **tous** les élèves des classes de troisième passent les épreuves du diplôme **national** du brevet (l'épreuve dite de « droit commun ») avec, éventuellement, la mention internationale. **Le DNB est donc d'abord et avant tout un diplôme national** et les dispositions propres à ce diplôme (trois écrits entre autres) sont communes à tous les élèves.

Je rappelle, enfin, que l'arrêté du 9 février 2012 a fixé le programme de la classe de terminale ; ce programme est donc maintenant connu de tous.

#### **IV. Assurer la formation artistique, culturelle et scientifique des élèves**

L'enseignement de l'histoire des arts (BOEN n°32 du 28 août 2010) au collège et au lycée constitue un enjeu d'une importance capitale pour les historiens et les géographes, en responsabilité partagée avec d'autres disciplines, dont celles des enseignements artistiques. Cet enseignement obligatoire fait dorénavant l'objet d'une épreuve au brevet des collèges. Ses modalités en ont été précisées dans le Boen n°41 du 10 novembre 2011. Vous trouverez en annexe à la circulaire une grille des critères d'évaluation assortie d'un barème indicatif de notation.

Afin de construire vos parcours culturels en collaboration avec des enseignants d'autres disciplines, je vous conseille le site suivant [www.histoiredesarts.culture.fr](http://www.histoiredesarts.culture.fr). Un ensemble d'environ 3000 ressources culturelles numériques sélectionnées y sont disponibles.

C'est avec grand plaisir que je vous annonce que dans le réseau AEFÉ, deux actions pédagogiques pilotes (APP) monde nouvelles seront proposées à compter de la rentrée 2012, elles auront pour objet « **Les lieux de mémoire du monde** » et « **Les lieux et les images du sacré dans le mode AEFÉ** ». Elles pourraient se décliner pour celles et ceux que cela intéresse dans le cadre de projets pluridisciplinaires faisant appel à l'histoire des arts.

Enfin, je rappelle cette année encore que l'EDD est un objectif majeur qui mobilise les équipes ce dont témoignent les nombreuses APP ayant pour objet cette éducation. La multiplication des travaux réalisés sur le développement durable rend nécessaire voire urgente une mutualisation des productions. Aussi est-ce pourquoi le site dédié à l'EDD s'enrichit. Il est dorénavant confié à Sandra Rodot (professeure de SVT, chargée de conseil pédagogique zone au Maroc à Casablanca) et Stéphane Gallardo (professeur d'histoire-géographie, chargé de conseil pédagogique en Autriche à Vienne).

#### **À retenir encore .....**

##### **1. Les manifestations nationales**

🚩 Le Festival international de Géographie de Saint-Dié: <http://fig-st-die.education.fr/>  
>>> Edition 2012 du 11 au 14 octobre « **Les facettes du paysage. Nature, culture, économie** ».

Le pays invité est la Turquie.

🚩 Les Rendez-vous de l'Histoire de Blois: [www.rdv-histoire.com](http://www.rdv-histoire.com)  
>>> Edition 2012 du 18 au 21 octobre « **Les paysans** »

Des ressources en lignes sont disponibles sur ces deux sites.

##### **2. Le Concours national de la Résistance et de la déportation (CNRD). 2013**

Le concours national de la Résistance et de la déportation a pour objectif de perpétuer chez nos élèves l'histoire de la Résistance et de la déportation afin de leur permettre de s'en inspirer et d'en tirer des leçons civiques dans leur vie quotidienne. Pour le concours 2013, le jury national propose le thème suivant : « **Communiquer pour résister** » (1940-1945).

Pour connaître les modalités et le règlement du concours, vous pouvez vous reporter à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/cnrd>

### **3. Les commémorations de l'année 2013**

En 2013 on pourra célébrer la naissance de Le Nôtre (1613), la loi sur les monuments historiques (1913) et le traité de l'Elysée entre l'Allemagne et la France, traité signé en 1963. Quarante ans plus tard en 2003 à l'occasion de la tenue du parlement franco-allemand des jeunes la proposition de réalisation d'un manuel franco-allemand fut décidée. Ce manuel a été fort bien accueilli par la communauté scientifique mais il reste encore parfois méconnu. Il mérite pourtant de figurer dans tous les CDI.

**Dans l'attente de vous retrouver, je vous adresse tous mes encouragements en ce début d'année.**

**Michel HERON**